

INFORMATIONS

Comité Régional C.G.T Midi-Pyrénées

Mars 1997 - n° 111

Dans les luttes

 *l'esprit de conquête* 

Prud'hommes 97

THE UNIVERSITY OF

THE STATE OF TEXAS

THE UNIVERSITY OF



THE UNIVERSITY OF

THE UNIVERSITY OF

THE UNIVERSITY OF

Edito

Oui, décidément, les éléments de confiance ne manquent pas dans la période marquée par une multitude de luttes revendicatives...

Traminots toulousains, fonctionnaires, salarié(e)s du secteur privé, usagers des Services Publics en milieu rural, hospitalier(e)s, privés d'emplois, se battent pour la retraite à 55 ans, la réduction du temps de travail, les salaires, l'emploi... le développement des atouts industriels. Ces luttes expriment une grande diversité.

Pourtant, leurs caractéristiques communes, elles rassemblent, elles sont unitaires, tenaces, déterminées et débouchent sur des succès revendicatifs importants ! Elles s'opposent à l'Europe libérale! On voit bien qu'une étape importante est franchie en ce début 1997, et en même temps, le besoin de cohérence, d'élargissement de l'action s'impose pour mettre en échec les choix, les décisions politiques que patronat et gouvernement veulent mettre en oeuvre !

Comment y parvenir et peut-on le faire sans aborder la

question du syndicalisme, de l'engagement de nos forces syndiquées dans cette démarche ?

En effet, des dizaines d'adhésions nouvelles sont réalisées dans les luttes. Plus de salariés font confiance aux syndicats, et veulent voir leur audience grandir. Cela suffit-il au moment où TOUS NOS ADHERENTS n'ont pas encore leur FNI ? Quelle est leur mobilisation en ce début 1997, qui sera une année marquée par des enjeux forts posés à notre syndicalisme de lutte au travers des élections prud'homales ?

Une question : Etes-vous inscrits sur la liste électorale ? Les salariés de votre entreprise le sont-ils ? Il reste quelques jours pour se mobiliser ! Ne perdons pas de temps car vous le savez, être inscrit aujourd'hui, c'est pouvoir voter demain !

Privés d'emplois, pas sans droits ! pas sans voix ! La mobilisation s'élargit dans notre région pour la défense de leurs droits, agissons vite pour leur inscription !

*Martine BERNARD
Secrétaire Régionale*

Vos luttes dans la région... Vos luttes dans la région...

6 mars

L'action dans la fonction publique à l'appel des sept organisations syndicales a rencontré un large écho dans notre région. Des milliers de participants dans les différentes manifs de notre région :

- Foix : 500
- Rodez : 1000
- Toulouse : 10 000
- Auch : 1000
- Cahors, Figeac : 1000
- Tarbes : 2000
- Albi : 1000
- Montauban : 1000

Services Publics

De nombreuses initiatives d'action avec les usagers, la population ont eu lieu dans les départements Aveyron, Gers, Hautes-Pyrénées, pour empêcher le regroupement postal qui verrait la disparition de centaines de bureaux de poste en milieu rural. La direction de la poste a dû reculer dans le Gers où les six bureaux menacés sur les dix programmés sont maintenus, ainsi que dans les Hautes Pyrénées, notamment.

Santé-13 mars

1500 hospitaliers ont participé à la manifestation régionale à Toulouse dans le cadre de la journée d'action nationale à l'appel des fédérations CGT et FO.

Ariège

Sur le mot d'ordre, "L'Ariège en colère, L'Ariège en lutte, l'UD CGT a engagé une campagne de mobilisation pour la défense de l'emploi, des Services Publics et en premier en pays d'Olmes, menacé de désertification complète.

Une première initiative a rassemblé plusieurs centaines de participants.

Traminots toulousains

25 jours de grève des salariés de la SEMVAT. Une lutte difficile, et courageuse qui a permis des avancées considérables :

→ Réduction du temps de travail de 38 à 35 heures sans perte de salaires, pour tous les personnels,

→ Six jours de congés supplémentaires. aboutissant à la création de 160 emplois à durée indéterminée, et 40 adhésions nouvelles à la CGT... C'est un précieux encouragement pour nos luttes !

Salariés de l'entreprise TUE - Lot

Du maçon au comptable, ils luttent et exigent le paiement de leur salaire, la sauvegarde de leur emploi menacé.

Privés d'emplois

A Tarbes, une centaine de privés d'emplois se sont rassemblés au siège de l'ASSEDIC avec la CGT pour exiger une allocation spéciale de 3000 francs.

Charbon

Une industrie qui a de l'avenir ! Mineurs, salariés d'EDF, avec l'UL et l'UD CGT du Tarn, les FD et la Région, sont engagés dans une vaste mobilisation pour obtenir la poursuite de l'extraction du charbon à Carmaux (conférence de presse, rencontre jeunes affiche parrainage sont en cours).

A Decazeville, les différentes organisations syndicales préparent un forum régional.

Pour l'emploi, la retraite à 55 ans

Verriers de la VOA à Albi, salariés de RPS médias ont fait converger leurs luttes dans un rassemblement porteur des solidarités nouvelles que nous voulons construire.

Les salariés de Villeroy et Bosch

A la suite d'une journée de débrayage à 80 % ont obtenu des augmentations de salaires importantes A Montauban.

AGRESSION PATRONALE A AUCH

Ce 6 mars 1997, les hospitaliers gersois n'étaient pas restés au lit!

Dès 7 heures du matin, ils avaient installé 26 lits sur la RN 21, au bas de l'Hôpital Général, et filtraient la circulation.

26 lits sur le bitume... tout un symbole quand on sait que cela correspond à la fermeture d'un pavillon gériatrie, fermeture programmée dans le cadre des restrictions budgétaires pour 1997.

A 9 heures, le fils d'un patron ambulancier gersois, prétextant l'urgence de papiers administratifs à faire, forçait délibérément le barrage et blessait très grièvement un militant CGT, aide soignant à l'Hôpital Général.

Conséquence : double fracture ouverte de la jambe et au moins six mois d'indisponibilité...

Après Jean-Claude BRASSARD, tué par le conducteur d'un véhicule au cours d'une manifestation et dont la justice vient de conclure "à un accident de circulation", pas question de banaliser ou de taire de tels actes.

La violence patronale s'exerce de plus en plus fort, que ce soit en matière de privation du droit au travail, d'atteintes à la dignité, d'aggravation des conditions de travail.

L'ambulancier gersois, en conflit depuis plusieurs mois avec ses salariés qui se sont organisés à la CGT, fait partie, et ce n'est pas exceptionnel, de la "trempe" de ceux qui voient rouge quand des salariés expriment leurs revendications.

PAS QUESTION DE LAISSER FAIRE !

Il faut que toute la lumière soit faite sur cette agression et que le gouvernement prenne toutes ses responsabilités pour que de tels actes ne puissent se reproduire.

Telle est l'exigence exprimée par les syndicats CGT et FO du CHG d'Auch, et de tous les syndicats CGT du département.

Gisèle BERGES
Secrétaire Générale - UD 32

DECLARATION DE LA CGT ET DE LA FEDERATION SANTE-ACTION SOCIALE CGT AGRESSION A AUCH

Ce matin, à Auch, un individu, patron d'une entreprise d'ambulances, a délibérément foncé avec son véhicule personnel sur un groupe de manifestants à l'entrée de l'Hôpital Général, blessant grièvement l'un d'entre eux.

Dans l'unité, CGT et FO, le personnel manifestait son opposition à l'annonce de fermeture de lits dans le cadre des

restrictions budgétaires imposées par le Plan JUPPE.

De tels actes témoignent du climat de violence que cultive le patronat à l'égard des salariés en lutte.

La CGT exige que toute la lumière soit faite sur cette agression et que le gouvernement prenne toutes ses responsabilités pour que de tels actes ne puissent se reproduire.

HALTE A LA VIOLENCE GRATUITE CONTRE LES SYNDICATS

DECLARATION COMMUNE DES TROIS ORGANISATIONS SYNDICALES DU CHG D'AUCH

Lors de la manifestation du 6 mars 1997, alors que le personnel gréviste assurait un piquet de grève au bas de l'hôpital, un véhicule utilitaire conduit par M. Franck NOVARINI, patron des ambulances à Auch, a délibérément renversé notre Collègue Georges GROSLIER, lui occasionnant une double fracture de la jambe nécessitant une intervention chirurgicale.

Nous dénonçons et déplorons cet acte gratuit et odieux.

Nous demandons à la justice de sanctionner cet individu (plainte déposée par les syndicats au commissariat).

M. NOVARINI est bien connu des prud'hommes pour son mépris des conventions collectives et de son personnel.

PRIVES D'EMPLOIS:

LA MOBILISATION S'ELARGIT DANS NOTRE REGION !

Depuis décembre 1996, le patronat du Lot bloque le fonctionnement de la commission paritaire parce que le représentant de la CGT de lui convient pas ! De la même façon qu'il n'apprécie pas que les chômeurs du Lot interviennent pour défendre leurs droits.

Face à cette situation, le Président patronal du CA de l'ASSEDIC s'est saisi de cette occasion pour tenter une opération visant à une remise en cause de fond du traitement des dossiers des chômeurs par la commission paritaire de leur département.

S'il parvenait à cet objectif, chaque privé d'emploi n'aurait pas la possibilité d'intervenir pour défendre ses droits, il faudrait qu'il aille le faire en Ariège, dans l'Aveyron...

Fort heureusement, l'action des privés d'emplois, avec leurs UD, UL, celle des administrateurs CGT ASSEDIC coordonnée au niveau de la Région Midi-Pyrénées par le Comité Régional a permis d'empêcher cette opération. Plusieurs commissions paritaires ont refusé d'examiner les dossiers en l'occurrence ceux du Lot, ne provenant pas de leur département.

La CGT exige du Président du CA de l'ASSEDIC la tenue de la commission paritaire du Lot dans les meilleurs délais.

De plus, la mobilisation des privés d'emplois avec la CGT pour des aides dans le cadre du fonds social s'élargit, en effet plus d'une centaine de chômeurs se sont rassemblés pour exiger une allocation spéciale de 3000 francs, à Tarbes. Un comité de chômeurs CGT est créé.

C'est un encouragement à poursuivre l'action au moment où le CA de l'UNEDIC s'apprête le 2 avril à porter un coup d'arrêt définitif au fonds social dont il veut transférer la gestion à la CAF.

Forts de ces trois nouveaux comités d'actions CGT des privés d'emplois, qui viennent d'être créés dans la région Midi-Pyrénées (Gers - Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne), portant leur nombre à sept, les privés d'emplois avec les salariés donneront une nouvelle ampleur à la lutte pour la défense de leurs droits dans le cadre des initiatives proposées par la CGT le 2 avril 1997.

Deux tableaux parlent d'eux mêmes :

FONDS SOCIAL : TAUX D'UTILISATION PAR DEPARTEMENT

	<i>ARIEGE</i>	<i>AVEYRON</i>	<i>HAUTE GARONNE</i>	<i>GERS</i>	<i>LOT</i>	<i>TARN</i>	<i>TARN ET GARONNE</i>	TOTAL
Juillet-96	26,8	20	132,7	10,8	46,7	66,8	168,3	102
Août-96	21,3	14,4	90,6	14,5	40,9	41,2	78,1	66
Septembre-96	14,3	12,1	93,7	10,2	36,4	28,7	35,7	61
Octobre-96	15,2	20,4	123,5	12,9	41	45,3	81,7	84
Novembre-96	19,7	18,2	142,7	12,5	51,4	39,5	108,1	95
Décembre-96	15	23,5	177,3	20,1	144	58,5	69,4	119
Janvier-97	22,4	11,6	224,7	22,3	143	75,1	117,3	149

AIDES ATTRIBUEES PAR DEPARTEMENT EN 1997

	Formation			Autres Aides			Poids des rejets	Total dossiers traités	Poids départemental
	admis	rejets	montant moyen	admis	rejets	montant moyen			
<i>ARIEGE</i>	16	22	3125	28	80	2031	69.86 %	146	2.76 %
<i>AVEYRON</i>	11	7	2755	25	110	1529	76.47 %	153	2.89 %
<i>HAUTE-GARONNE</i>	310	62	4870	2688	939	2298	25.03 %	3999	75.55 %
<i>GERS</i>	10	1	2600	25	19	2199	36.36 %	55	1.04 %
<i>LOT</i>									
<i>TARN</i>	57	4	3633	124	99	2444	36.27 %	284	5.37 %
<i>TARN & GARONNE</i>	131	16	4717	307	150	2546	27.48 %	604	11.41 %
TOTAL	535	114	4563	3248	1396	2282	28.53 %	5293	100%

CONDITIONS DE TRAVAIL, UN OUTIL: L'ACTIVITE DE LA CGT DANS LES CTR (Comités Techniques Régionaux)

Les CTR sont composés de neuf titulaires et neuf suppléants employeurs, et d'autant pour les organisations syndicales soit un total de dix huit élus pour la CGT et pour trois CTR.. Ils vont être renouvelés dans les prochaines semaines.

Les CTR sont élus pour assister le CA de la CRAM, dans le cadre des conditions de travail, de la prévention. Cela débouche :

- Sur des propositions de majorations, minorations d'avance ou de subventions accordés aux entreprises par la CRAM.
- Sur l'élaboration des conventions d'objectifs qui permettent aux entreprises de 250 salariés d'obtenir de la CRAM une avance pour investir dans la prévention.

Par ailleurs, les CTR procèdent à toutes études statistiques se rapportant aux risques professionnels dans leurs branches d'activité sur tous les sujets... Dans une situation de dégradation des conditions de travail et d'intensification du travail, c'est dire l'importance de ces organismes et l'activité qui mènent nos représentants, par ailleurs mal connue. Une coopération entre élus des CHSCT, ceux du CTR et les administrateurs à la CRAM s'avère indispensable au regard de nombreuses divergences entre eux dans les analyses qu'ils font sur ces questions.

Quel bilan du dernier mandat ? Sous notre impulsion, quatre commissions ont été mises en place.

1. Maladie n° 57 : (péri-articulaire) le tableau qui a permis de progresser dans la reconnaissance est tout de même en deça de la réalité, combien de filles du commerce, habillement, câbleuses, qui ont été opérées des poignets (canal carpien) aux frais de la Sécurité Sociale, des mutuelles, et non pris en charge par la maladie professionnelle... Au fait, qui doit faire la déclaration de maladie professionnelle ? Ce fut l'objet de la deuxième commission.

2. Déclaration de maladie professionnelle : La conclusion des travaux a été de proposer un document qui indiquera comment et qui doit déclarer la maladie professionnelle. C'est aussi sensibiliser les relais médecin du travail, médecin de la Sécurité Sociale, les retraités, (journal Sécurité Sociale) nos élus.

Pourquoi ce combat ? Il doit être celui de toute la CGT, comment faire évaluer les tableaux des maladies professionnelles si nous n'avons pas l'avis des camarades au CE, CHSCT, DP sur les conditions de travail, le nombre d'arrêts maladie, dans telle ou telle entreprise...

La sous-déclaration des maladies professionnelles défavorise le salarié dans sa prise en charge avec des prestations moins complètes et les dépenses sont imputées à l'assurance maladie, aux mutuelles et non au compte de l'employeur ...

3. Les cancers

professionnels : ils furent l'objet de la troisième commission. Large débat avec la CRAM, médecins du travail, cancérologues, DRTE, qui débouche sur une rencontre organisations syndicales, et médecins du travail, le 13 juin sur ce thème.

Proposition de mise en place d'un carnet ou certificat médical de suivi de fin d'activité professionnelle qui permettra de recenser les expositions comme au cours d'une carrière professionnelle d'assurer le post-professionnel.

4. L'amiante : Mise à jour des textes existants, débat. Remarque : quel combat, quelles propositions, notre rôle dans les associations, notre position sur les produits nouveaux (laine de roche, céramique, etc), les quelques réflexions sur l'amiante sont les mesures du pourquoi et comment travailler dans le futur, quels sont les hommes que nous mettons en place pour le prochain CTR.

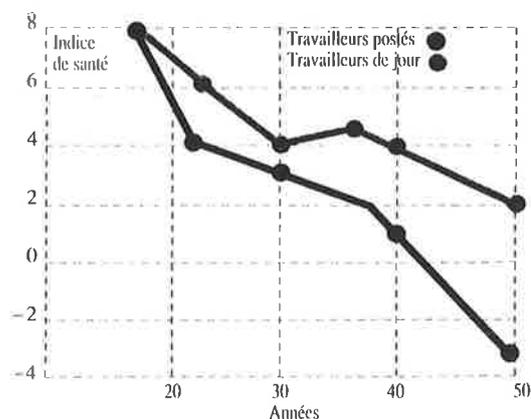
Comment et quelle réflexion devons nous avoir au plan régional dans chaque UD pour que les camarades désignés, puissent mener leur activité en cohérence avec les élus de la CRAM, CPAM et les élus dans les CHSCT et DP pour les PME, afin que la sécurité, la prévention les améliorations des CT deviennent aussi notre préoccupation. En effet notre bataille pour le plein emploi solidaire recouvre dans sa dimension réduction du temps de travail une aspiration des salariés à travailler moins et moins durement. D'où nécessité d'intégrer les questions de la prévention et l'amélioration des conditions de travail dans notre démarche revendicative. Enfin, il s'agit de défendre la Sécurité Sociale puisque des milliards partent de cette instance et sont redistribués au patronat et ne bénéficient donc pas aux salariés.

Sur tous ces problèmes de santé au travail, la CGT et tous ses élus doivent avoir le même langage, que l'on soit à l'entreprise ou élus dans les différents organismes. Les enjeux d'aujourd'hui, cela peut être les CT, les maladies professionnelles sont un enjeu important que nos syndicats doivent prendre en compte.

Jacques SANS.

Membre du CTR. Syndicat. CGT Aérospatiale.

Figure n° 4 : détérioration de la santé avec l'âge chez des travailleurs postés et des travailleurs de jour



BUDGET REGIONAL 1997

L'avis du CESR sur le budget 97 du Conseil Régional ne formule aucune critique de fond et notre groupe a voté contre cet avis. Il nous était en effet impossible d'acquiescer à des choix qui accompagnent ou amplifient l'austérité gouvernementale tournée vers la monnaie unique.

Car une des principales caractéristiques du budget régional, en 1997 comme auparavant, est d'ignorer les besoins des populations, essentiellement les salariés et leurs familles : pas de recensement des besoins, et pas non plus d'évaluation de la politique régionale sur l'emploi, la production des richesses, ou le développement social et culturel.

Pourtant, ce sont près de 3 milliards de fonds publics qui sont ainsi gérés, basés sur des recettes fiscales en hausse cette année de 3.2%

Mais gageons que cet argent ne va pas n'importe où : 170 millions seront attribués aux entreprises sans contrainte, tandis que les créations d'emplois sont aussi faibles (et précaires) que dans le reste du pays. Les grandes fortunes quant à elles ont plus progressé l'an passé que la moyenne de la France. Quant à la pseudo-priorité de l'aménagement du territoire (seulement 28 millions pour les contrats du terroir) elle est l'occasion de mettre des fonds à la disposition de quelques notables locaux à des fins clientélistes et dans une optique d'intercommunalité forcée.

Face au désengagement de l'état, le Conseil Régional fait bonne mine et même en rajoute :

- Il utilise la moitié de son enveloppe "communications", à financer des routes nationales (120 millions), il consacre 30 millions aux universités (après avoir attribué 40 millions à une fac privée catholique) mais ne trouve pas de quoi construire les lycées publics réclamés par la communauté éducative ni de quoi défloquer les lycées existants.

- Il finance la SNCF (100 millions soit + 26 %) et avait réclamé d'expérimenter la régionalisation du Service Public que les luttes ont mise en échec. Le président du Conseil Régional s'est exprimé pour le train pendulaire à la place du TGV sur Toulouse Paris, ce qui réduirait le trafic de fret sur cet axe.

- Il finance, dans la logique du tout routier, l'Euro centre de fret, qui reste vide, à hauteur de 8 millions.

- Il réduit nettement (-15 %) le financement de la recherche existante et pousse les pôles de recherche à se restructurer.

On le voit, derrière les critères comptables, il y a des conséquences concrètes des choix du budget régional pour les salariés de Midi-Pyrénées. La CGT est disponible à tous les niveaux pour faire entendre les revendications et nourrir les luttes.

Pierre ALEXANDRE
Conseiller CGT / CESR - UD 31

TRAIN PENDULAIRE

DEBAT SUR SON AVENIR

Ces derniers mois, la technique du train pendulaire est mise en avant tant par les énarques politiques que les dirigeants de la SNCF.

Farce aux attrapes ? Ceux qui hier ne juraient que par le tout TGV mettraient presque cet outil prodigieux au rencard, au profit de la technique pendulaire, sous-entendu que les quelques indigènes qui habitent encore le centre du pays ne vont tout de même pas revendiquer d'être traités à égalité avec ceux du couloir rhodanien.

Ainsi, ces gentils lurons mettent en concurrence deux techniques qui, à notre sens, sont fortement complémentaires.

Cette volte-face du pouvoir politique s'inscrit dans la logique de diminution des déficits publics sous la contrainte de Maastricht et de la monnaie unique.

Intégration européenne ou aménagement du territoire, et réponse aux besoins. Le choix a été fait : "il ne serait plus possible de financer le schéma national des lignes ferroviaires à grande vitesse"....

Une fois de plus, nous nous trouvons confrontés au choix européens qui a totalement exclu le centre du pays de ses préoccupations en terme de développement. Ainsi, dans le programme "Interreg", prenant en compte la fameuse "Diagonale continentale", l'Europe considère l'axe ferroviaire Nord-Sud (Paris-Limoges-

Toulouse) comme un axe d'engorgement du couloir rhodanien, rejoint en cela par la DATAR. La boucle est bouclée : ne serait-il pas aberrant d'engager des investissements importants pour un axe de suppléance?

Il est pour le moins ahurissant que les dirigeants politiques régionaux, accompagnés du Président du CESR, ce soient engouffrés dans cette voie, permettant ainsi au gouvernement d'enterrer le Schéma national des lignes nouvelles avant même d'en avoir débattu.

Les élus concernés par le tracé du TGV Est ont, pour leur part, eu une position plus combative et ont obtenu le maintien de la construction de la ligne nouvelle en lieu et place de la seule technique pendulaire, proposée par le pouvoir.

Les habitants de Midi-Pyrénées peuvent ainsi mesurer la combativité de leurs représentants.

Ainsi, la seule mise en oeuvre de la ligne nouvelle Paris-Limoges permettrait un gain de temps supérieur aux gains qui sont estimés par le pendulaire entre Paris et Toulouse.

C'est donc bien en terme de complémentarité ligne nouvelle-Technique pendulaire qu'il convient de raisonner afin de donner la pleine amplitude en terme de gains de temps et assurer ainsi la pertinence de cet axe ferroviaire essentiel au développement

de Midi-Pyrénées. Nous croyons en effet, à la technique pendulaire, sur lignes classiques et régionales. Elle permettrait, en la liant à une politique de remise à niveau et de modernisation des lignes, (les lignes de notre région ont 100 ans d'âge), d'améliorer les gains de temps. Mais aussi de confort qui sont indispensables si l'on veut développer une offre ferroviaire moderne, correspondant aux conditions du troisième millénaire.

Pour cela, il convient de sortir des sentiers battus de la pensée unique. L'aménagement du territoire ne peut être appréhendé en terme de coûts ni de taux de rentabilité, mais bien en terme d'égalité de droit, de réponses aux besoins et de citoyenneté sur tout le territoire national.

Alors, oui, la CGT est pour le développement du réseau TGV "non dans le cadre du réseau moyen européen", mais bien comme outil de développement économique de notre région en cohérence avec le réseau SNCF classique, réno-vé, modernisé.

Oui, la CGT est pour le développement de toutes les techniques ferroviaires nouvelles, et bien entendu la technique du train pendulaire ; ce qui pose d'ores et déjà la question de l'acquisition du matériel régional apte à cette technique.

Le groupe CGT au CESR qui a défendu cette position dans cette instance ne manquera pas de la rappeler lors du débat sur le schéma régional des transports collectifs en s'appuyant sur la combativité des cheminots.

Jean BONET

Conseiller CESR - UD 12

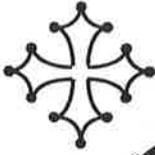
FERROVIAIRE

Fiat sur les rangs du train pendulaire français

Fiat Ferroviaria, le champion de la pendulation, est bien parti pour se faire une place au pays du TGV.

**Train pendulaire :
l'heure des comptes**

L'alternative au TGV coûte cher. L'Etat va-t-il payer ? > Georges Dupuy



CESR

en bref

Cgt
Midi-Pyrénées

Cette page est à vous, elle a pour objectif de mieux faire connaître l'activité de la CGT au CESR, de vous informer ! Vous pouvez l'afficher, la publier dans votre bulletin syndical ou la diffuser telle quelle. Elle sera éditée régulièrement ! Dites-nous ce que vous en pensez ! ...

■ Péages autoroutiers

Dans son avis, et à l'initiative de la CGT, sur l'exécution du Contrat de Plan, le CESR indique: "*qu'il déplore la politique développée par l'état en matière de péages autoroutiers autour de l'agglomération toulousaine... or à Toulouse, ceux-ci sont aux portes de la ville, obligeant la population à payer pour venir travailler*"...

■ Charbon : découverte de Carmaux

Une délégation de la CGT du Tarn (Secrétaire Général UD syndicat mineurs, syndicat EDF) a été auditionnée par la commission recherche du CESR, sur la situation de la découverte de Carmaux.

Le nord du département du Tarn est touché de plein fouet par la crise.

L'arrêt programmé de l'extraction charbonnière pour fin juin 96 va supprimer plus de 300 emplois directs sur le site de Carmaux sans parler des emplois induits.

Dans le même temps, à l'initiative de P. QUILES, député, un concours international d'idées a été lancé pour la reconversion du site. L'UD CGT avec les syndicats CGT des mineurs et de la

■ Stratégies industrielles en Midi-Pyrénées

Dans le cadre de cette étude de l'industrie en Midi-Pyrénées, le CESR a notamment auditionné pour

- ◆ L'habillement : les syndicats CGT CTV-P. BOYE Toulouse.
- ◆ La chimie : le syndicat CGT Grande Paroisse.
- ◆ L'électronique : les syndicats CGT Thomson-Motorola.

(Robert ROUTABOUL (UD 31) représente la CGT dans le groupe de travail.)

centrale EDF, agissant avec les salariés pour l'emploi et la poursuite de l'extraction du charbon en ouvrant une deuxième fosse à quelques kilomètres de là, où le charbon affleure à 40 mètres. Ce charbon alimenterait une centrale à lit fluidisé que la CGT préconise de construire dans l'albigeois pour remplacer la centrale EDF de Pélissier à bout de souffle.

Le CESR doit donner son avis sur le concours lancé par P. QUILES.

Cette audition à l'initiative du groupe CGT, a bousculé les schémas établis, et mis en évidence le sérieux de nos propositions. Liées à l'action avec les salariés, les mineurs, elles montrent qu'il est possible de battre l'orientation politique d'arrêt de l'extraction charbonnière dans notre région.

Marie-Claire CULIE,
élue CESR - UD 81.



DÉFENDONS

NOTRE SERVICE PUBLIC DE L'HÔPITAL NOTRE PROTECTION SOCIALE

LE PERSONNEL HOSPITALIER EN LUTTE

En ce début de l'année 1997, c'est massivement, et souvent dans l'unité syndicale que les personnels hospitaliers manifestent leur mécontentement dans des formes diverses (grèves, manifestations, ...).

Quelques exemples pris dans la journée d'action du 6 Mars :

- * Paris : 5.000 hospitaliers défilent dans l'unité ; CHU Strasbourg : 700 grévistes et 500 manifestants ;
CHU de Nantes : 40 % des grévistes ; CHU de Toulouse : 36 % de grévistes, 1.000 manifestants.

Pas un jour en fait, depuis le début Janvier, sans une intervention des hospitaliers dans la sphère sociale.

POURQUOI ?

➔ **La Réforme Hospitalière, en application du Plan Juppé de réforme de la Sécurité Sociale, se met en place avec comme orientation essentielle une réduction drastique des moyens de l'hôpital public à travers les budgets en régression par rapport à 1996.**

CONSÉQUENCES :

- diminution des emplois d'infirmiers(ères), d'internes et de médecins,
- suppression massive de lits, voire de services entiers aggravant les conditions de travail des personnels et mettant en cause la qualité des soins donnés aux malades et la réponse à leurs besoins de santé.

ILS ONT RAISON D'AGIR

C'est massivement que les personnels hospitaliers ont fait grève et manifesté avec l'ensemble des fonctionnaires contre le gel de leurs salaires.

Le 14 Mars, à l'appel de la Fédération CGT Santé, Action Sociale, de la Fédération CRC (Coordonner, Rassembler, Construire), de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH - Praticiens Hospitaliers), ils ont cessé à nouveau le travail et exprimé dans la rue leur opposition à la rigueur budgétaire que veut imposer le Gouvernement.

Ce sont les Directeurs des Agences Régionales de l'Hospitalisation, nommés par le Gouvernement, et ayant quasiment pleins pouvoirs, qui ont pour mission de restructurer l'hôpital public :

- regroupement d'établissements mettant en cause l'hôpital de proximité, fermeture de services d'urgences, maternités..., en deçà d'un certain taux d'occupation ou de fréquentation ;
- pénétration du secteur privé à but lucratif qui pourra utiliser les plateaux techniques de l'hôpital public pour les activités les plus rentables (cliniques ouvertes notamment).

AU FUR ET A MESURE DE LA MISE EN OEUVRE DU RATIONNEMENT DES SOINS, IGNORANT LA RÉPONSE AUX BESOINS DE SANTÉ DE LA POPULATION, LE PLAN JUPPÉ SUSCITE MÉCONTENTEMENT ET OPPOSITION :

- des personnels hospitaliers,
- des personnels de la Sécurité Sociale dont l'emploi est également mis en cause par la volonté de réduire les coûts de gestion, ce au détriment de l'accueil et du service rendu aux assurés sociaux,
- des personnels des DASS-DRASS dont les missions sont remises en cause par les Ordonnances d'Avril 1996,
- des professionnels de santé, dont les médecins libéraux, qui refusent l'éclatement de la Convention Médicale, divisant médecins généralistes et spécialistes, et qui renforce le contrôle inquisiteur de leur activité, met en cause leur liberté de diagnostic et de prescriptions.

TOUTES CES LUTTES SONT PORTEUSES DE L'EXIGENCE D'UNE RÉELLE RÉPONSE AUX BESOINS DE SANTÉ ET DE PROTECTION SOCIALE TELS QU'ILS S'EXPRIMENT AUJOURD'HUI.

Le déficit de la Sécurité Sociale qui est utilisé pour diminuer le coût des dépenses de santé, est un faux alibi :

LA TRÈS OFFICIELLE COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE A, ELLE-MÊME, SOULIGNÉ À PLUSIEURS REPRISES QUE CE DONT SOUFFRE LA SÉCURITÉ SOCIALE, CE N'EST PAS DE DÉPENSES EXCESSIVES, MAIS D'UN MANQUE DE RECETTES DÙ AU CHÔMAGE, À L'EXTENSION DU TEMPS PARTIEL, AUX DIVERS DISPOSITIFS D'EXONÉRATIONS DES CHARGES SOCIALES PATRONALES, AUX DÉPENSES SUPPORTÉES PAR LE RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE MALADIE POUR DES AFFECTIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, QUI DEVRAIT ÊTRE À LA CHARGE DES SEULS EMPLOYEURS.

LA CGT EXIGE UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE SANTÉ ET DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS ET DE LA POPULATION POUR MIEUX VIVRE.

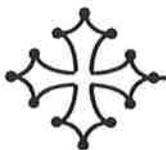
- La retraite à 55 ans, permettant l'emploi de centaines de milliers de jeunes.
- La suppression du forfait hospitalier.
- La prise en charge à 100 % des familles les plus démunies, exclues et marginalisées.
- La revalorisation des prestations pour tous les actes médicaux, paramédicaux, prescriptions, appareillages, prothèses, cures thermales à hauteur de 90 % comme étape vers les 100 %.
- Une révision fondamentale des remboursements des frais d'optique, des soins et prothèses dentaires, des appareils auditifs qui sont un besoin vital, actuellement quasiment entièrement laissés à la charge des assurés sociaux.

LE FINANCEMENT DE CES MESURES ET L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA SÉCURITÉ SOCIALE PEUVENT ÊTRE ASSURÉS :

- Paiement des dettes patronales (environ 20 Milliards de Francs par an), en instituant notamment un Fonds de Garantie Interentreprises, alimenté par une cotisation patronale.
- Sauvegarde des emplois existants et transformation des emplois précaires en emplois stables.
- Création d'emplois, notamment par la réduction du temps de travail (100.000 emplois créés = 6 Milliards de Francs en plus).
- Instauration d'un mécanisme incitateur à l'emploi pour le calcul des cotisations des entreprises en prenant en compte la masse des salaires par rapport aux richesses créées.
- Relèvement des salaires ; porter le SMIC à 8.500 F, c'est assurer 17 Milliards de F. de rentrées supplémentaires.
- - Mettre fin aux exonérations de cotisations patronales et rééquilibrer les cotisations employeurs par rapport à celles des salariés.
- Instauration d'une contribution sur les revenus financiers du capital à hauteur de ce que versent les salariés (40 à 50 Milliards de F de recettes).

POUR METTRE EN ÉCHEC LE PLAN JUPPÉ, ASSURÉS SOCIAUX, PERSONNELS DE SANTÉ ET DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE, DES DASS ET DRASS, PROFESSIONNELS DE SANTÉ, AGISSONS, FAISONS CONVERGER NOS ACTIONS.

LUTTONS TOUS ENSEMBLE !



SPECIAL

Santé - Protection Sociale

Un an après le plan JUPPÉ

Lix Français sur dix se déclarent favorables à la retraite à 55 ans, les salariés du transport routier ont obtenu après plusieurs jours d'une grève jamais vue, le droit à la retraite 55 ans. De nombreuses luttes des salariés des transports urbains portent cette exigence.

C'est pour le moins encourageant pour l'ensemble du monde du travail au moment où le gouvernement s'apprête à porter avec les fonds de pension un coup décisif à nos systèmes de retraite par répartition mais également à l'ensemble de notre protection

une base importante de convergence et de luttes des assurés, mais aussi des personnels pour construire une autre politique de santé et de Sécurité Sociale.

1997 UNE ANNÉE DÉCISIVE ET D'ENJEUX FORTS

pour les assurés sociaux, les personnels de Sécu, de santé, des affaires sociales, de la mise en oeuvre des décisions.

Le schéma régional de l'organisation sanitaire et sociale en Midi-Pyrénées a depuis 1993, programmé la fermeture de 5 à 6000 lits.

Enfin, le 1^{er} mars 1997, les supers préfets sanitaires directeurs des agences régionales d'hospitalisation seront à l'oeuvre avec des pouvoirs considérables.

Les luttes des personnels de Sécurité Sociale, de santé, de l'action sociale sont autant de résistances décisives à la mise en oeuvre du plan JUPPÉ. Les salariés, les usagers, se mobilisent en milieu rural comme à Saint Céret (46) pour défendre leur hôpital. Il s'agit de partir de là, d'ancrer, de développer encore davantage l'opposition à ces mesures néfastes du plan JUPPÉ, de construire une autre politique de santé, de Sécurité Sociale financée à partir des richesses créées à l'entreprise, socialement justes et efficaces économiquement. Un financement qui permette à notre protection sociale de répondre aux besoins des salariés de la population en matière de santé, famille, retraite.

Ce 4 pages émanant des personnels des différents secteurs est une contribution à la construction de convergences indispensables, POUR L'ACTION

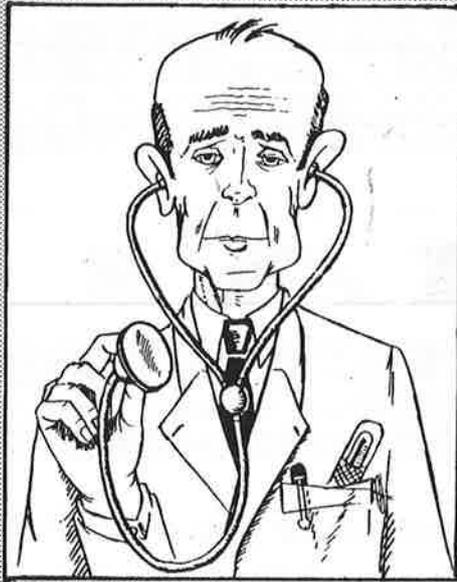
Martine BERNARD. S. Régionale



sociale. Un an après le plan JUPPÉ, ce sont autant d'actes de résistance à l'égard de cette réforme dont la mise en oeuvre révèle toute sa nocivité.

Les aspirations à une meilleure protection sociale, à une retraite n'ont pas été entamées et ouvrent

- Budgets des caisses de Sécurité Sociale, informatisation du carnet de santé, de la carte-santé, réduction des budgets de l'hôpital public, s'inscrivent dans une logique de rationnement des soins, et d'économie de gestion.



CARNET SANTÉ CARTE SANTÉ DANGER

Dans vos boîtes aux lettres, vous avez trouvé le "Carnet de Santé".

C'est le premier pas vers le contrôle statistique des dépenses de santé pour chacun et par médecin. La finalité étant "Carte Santé" qui ressemblera à une carte bancaire et s'appellera "Carte Sesam Vitale". Elle contiendra dans sa "puce", toutes les informations vous concernant administrativement et médicalement.

C'EST L'OUTIL PRINCIPAL DU PLAN JUPPE.

Elle aura pour but de quantifier les prescriptions des uns, les consommations des autres et d'appliquer des sanctions financières lorsque les quotas fixés par le parlement seront dépassés. On se situe à l'opposé d'une méde-

cine préventive, prédictive, d'études épidémiologiques, d'aides pour la recherche médicale, de détection des évolutions sanitaires et sociales.

C'EST LA POLICE DE LA SANTÉ.

Il est envisagé l'édition d'une carte par bénéficiaire résidant sur le sol français soit un fichier central unique de 45 à 50 millions de personnes. On peut imaginer s'il tombait entre des mains intéressées....

L'EMPLOI DANS LES CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE.

Dans le même temps, une vaste opération d'épuration des effectifs est entreprise. Les chiffres annoncés officiellement (8750 nationalement) sont bien dessous de la

réalité. Le plan annoncé par la caisse nationale maladie visant à "liquider" 35 % des effectifs de production programmerait en réalité la suppression d'environ 15000 postes en quelques années pour la seule branche maladie. Pour la Région Midi-Pyrénées 450 postes supprimés dans les trois ans à venir.

Le développement du système Sesam Vitale aurait pu s'inscrire dans une volonté d'amélioration du service rendu aux assurés et de la qualité de l'offre des soins. Non ! Leur réforme c'est la casse de la Sécu, c'est le chemin vers les assurances privées...

Battons-nous pour une Sécurité Sociale solidaire, humaine, moderne. C'est possible, nécessaire, urgent. ■■■■

J. J. SOULAN CGT Organismes sociaux

Les hôpitaux publics subissent depuis plusieurs années des restrictions budgétaires, 1997 sera une année sans précédent, le taux d'évolution des dépenses pour la région Midi-Pyrénées sera inférieur à 0 %, au même moment où la hausse générale des prix dépasse les 2 % et où les dépenses médicales et pharma-ceutiques augmentent de manière très importante du fait des nouvelles pathologies.

Quelques incidences concrètes sur la région :

Au CHG d'Auch :

- Impossibilité de mettre en oeuvre l'ouverture 24h/24h des salles de réveil ;
- Menaces importantes de fermeture de long séjour (plus de 80 lits) ;
- La précarité atteint dans cet établissement près de 20 % (90 CES plus de 100 contractuels pour un effectif de 800 salariés).

Au CHS dans ce même département, la tutelle a déjà annoncé le gel pour la troisième année consécutive de 40 postes

HOPITAL PUBLIC Bradé

avec reconduction des moyens les activités nouvelles devront attendre un accord du directeur d'agence régionale de l'hospitalisation. **A l'hôpital de Montauban,** c'est 60 postes de moins qui sont budgétisés.

En Haute-Garonne, des budgets négatifs au **CHR de Toulouse** moins 5 millions de francs, à **l'hôpital de Saint Gaudens** moins 1.5 million de francs, au **CHS Marchant,** budget reconduit avec augmentation zéro.

Cette austérité budgétaire aura pour conséquence des suppressions de poste entre 200

et 400 au **CHR de Toulouse,** plusieurs dizaines à **l'hôpital de Saint Gaudens,** etc. Des attaques

sans précédent sur les acquis sociaux concernant le personnel (remise en cause des jours de CA, des déroulements de carrière, etc.). A cela, s'ajoute suite à un conseil supérieur des hôpitaux du 4 décembre 1996, l'entrée en force du privé lucratif dans le public.

• A cette fin, un certain nombre de mesures sont prises, visant à l'intervention encore plus large du secteur privé à but lucratif sur les équipements publics (plateaux techniques, blocs opératoires). C'est la porte ouverte aux équipes médicales, paramédicales libérales pour pratiquer dans l'hôpital public.

Dolorès CANEZIN - CGT santé.

**MOBILISONS-NOUS,
SIGNONS MASSIVEMENT
LA PÉTITION !**



Des agences régionales d'hospitalisation sont créées dans chaque région. Chaque agence est placée directement sous la tutelle des ministres de la santé et de Sécurité Sociale. Elles sont administrées par un directeur (nommé directement en Conseil des ministres et "choisi" pour ses "qualités de gestionnaire", ainsi on y retrouve pêle-mêle : un ingénieur des mines, deux ex-patrons de groupes de santé privés, des ex DASS...) et une commission exécutive. Elles ont, notamment, pour missions de définir et mettre en oeuvre la politique régionale d'offre de soins hospitaliers, de coordonner l'activité des soins publics et privés, de délivrer les autorisations de fonctionner et de déterminer les ressources des établissements hospitaliers publics. Cette réforme ayant pour objectif de rationaliser et d'optimiser l'offre de soins. Chaque directeur d'agence régionale, véritable "super-préfet" de la santé et pivot de l'ordonnance hôpital, va avoir droit de vie ou de mort sur



l'ensemble des établissements placés sous sa "juridiction". C'est lui qui va détenir tous les pouvoirs (budgétaires, autorisation d'activité...) pour contraindre les établissements à fermer les lits, des services, se regrouper en syndicats interhospitaliers, en GIP, GIE, GCS.

MODERNISATION OU RÉGRESSION.

La mise en place des agences régionales de l'hospitalisation n'est pas une mesure technique visant à rationaliser le système de santé et de protection sociale. La désarticulation entre

le sanitaire et le social induite par la régionalisation des affaires sanitaires et la départementalisation des affaires sociales tendrait plutôt à l'inverse.

OÙ EST LA DÉMOCRATIE ?

Les personnels de l'administration sont opposés à cette réforme. Cette opposition s'est exprimée dans les différents comités techniques national, de la région Midi-Pyrénées qui ont tous rendu des avis défavorables.

Une très large résistance se manifeste au sein du personnel des DDASS, des DRASS, et du ministère. Le gouvernement entend-il imposer sa potion amère au personnel, aux usagers, malgré tout ?

Ce n'est qu'un début, cette résistance se poursuivra jusqu'au retrait pur et simple des agences régionales et du plan JUPPE.

B. LANLLIER - CGT Affaires sociales.

JE SUIS CONTRE *le rationnement et la diminution de l'offre de soin.*

JE REFUSE *les inégalités d'accès aux soins.*

JE SUIS POUR *une réforme sanitaire et sociale basée sur la primauté du service public, sur le refus des profits sur la santé.*

IL FAUT *de vraies coopérations publiques et privées réellement avantageuses, pour les usagers et les salariés, avec le souci de la proximité.*

J'EXIGE *des budgets à la hauteur des besoins.*

Monsieur le Premier Ministre

Hôtel Matignon

57, rue de Varenne

75007 Paris